

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 décembre 2008

ACCÉLÉRATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION ET D'INVESTISSEMENT PUBLICS ET PRIVÉS - (n° 1360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme de La Raudière, rapporteure
au nom de la commission des affaires économiques

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À la fin de l'intitulé du titre I^{er}, supprimer les mots :

« de logements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement modifie le titre premier du projet de loi afin de le mettre en conformité avec les dispositions y figurant.